**Mosaïque**
ISSN : 2105-1100
Éditeur : Université de Lille

**25 | 2026**
**Histoire et perspectives de la théorie critique / L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux**

# La répartition des sites d'habitat groupé antiques à travers la *civitas* d'Angoulême : entre biais historiographiques, choix d'implantation et continuités d'occupation

*Distribution of roman grouped settlements across the civitas of Angoulême : between implementation choices, perpetuations of occupation and historiographical biases.*

**Sasha Peignot**

https://www.peren-revues.fr/mosaique/3091

**DOI :** 10.54563/mosaique.3091

**Référence électronique**
Sasha Peignot, « La répartition des sites d'habitat groupé antiques à travers la *civitas* d'Angoulême : entre biais historiographiques, choix d'implantation et continuités d'occupation », *Mosaïque* [En ligne], 25 | 2026, mis en ligne le 07 septembre 2026, consulté le 08 octobre 2026. URL : https://www.peren-revues.fr/mosaique/3091

**Droits d'auteur**
CC-BY

# La répartition des sites d'habitat groupé antiques à travers la *civitas* d'Angoulême : entre biais historiographiques, choix d'implantation et continuités d'occupation

*Distribution of roman grouped settlements across the civitas of Angoulême : between implementation choices, perpetuations of occupation and historiographical biases.*

**Sasha Peignot**

## PLAN

**Introduction**
Biais et héritages historiographiques
- La construction du corpus : un héritage des découvertes anciennes
- Les limites de l'archéologie préventive

Logiques et facteurs d'implantation des sites d'habitat groupé
- Les déterminants économiques et fonctionnels
  - Proximité du réseau viaire et hydrographique
  - Potentiel agricole des sols environnants
- Les déterminants topographiques
  - Points remarquables : l'indice de proéminence topographique
  - Voir et être vu : l'indice de visibilité
  - Orientation des pentes : un critère secondaire

Continuité ou recomposition territoriale
- Persistance de certains pôles pré-romains
- Le cas des Bouchauds

Conclusion

## TEXTE

# Introduction

1 Lorsqu'au i^er^ siècle av. J.-C., la Gaule chevelue est soumise à Rome, Jules César est le rapporteur privilégié de la situation des peuples gaulois : celle de peuples engagés dans des échanges commerciaux, à courte et longue distance, celle d'un réseau d'*oppida* répartis sur un vaste territoire allant des Pyrénées occidentales aux côtes de la mer du Nord et de l'océan Atlantique aux Alpes.

2 La *civitas*[1] dont le chef-lieu tardo-antique est *Iculisma* (Angoulême), objet de ce travail, n'est alors *a priori* pas exclue de cette situation et forme un petit territoire circonscrit par les *civitates* des Santons à l'ouest, des Pictons au nord, des Lémovices à l'est et des Petrucores au sud. Il est situé dans le département actuel de la Charente (cf. Figure 1). Durant les premiers siècles de son administration romaine, ce territoire est rattaché à l'une des *civitates* voisines ; traditionnellement à la *civitas* des Santons. Cette hypothèse est aujourd'hui rediscutée (Buisson et Gomez de Soto, 2002). La certitude reste que ce territoire retrouve son indépendance durant l'Antiquité tardive et c'est à cette occasion que *Iculisma* obtient le statut de chef-lieu.

**Figure 1 : Les *civitates* entourant la civitas d'Angoulême et leurs sites d'habitat groupé sur fond des départements actuels.**

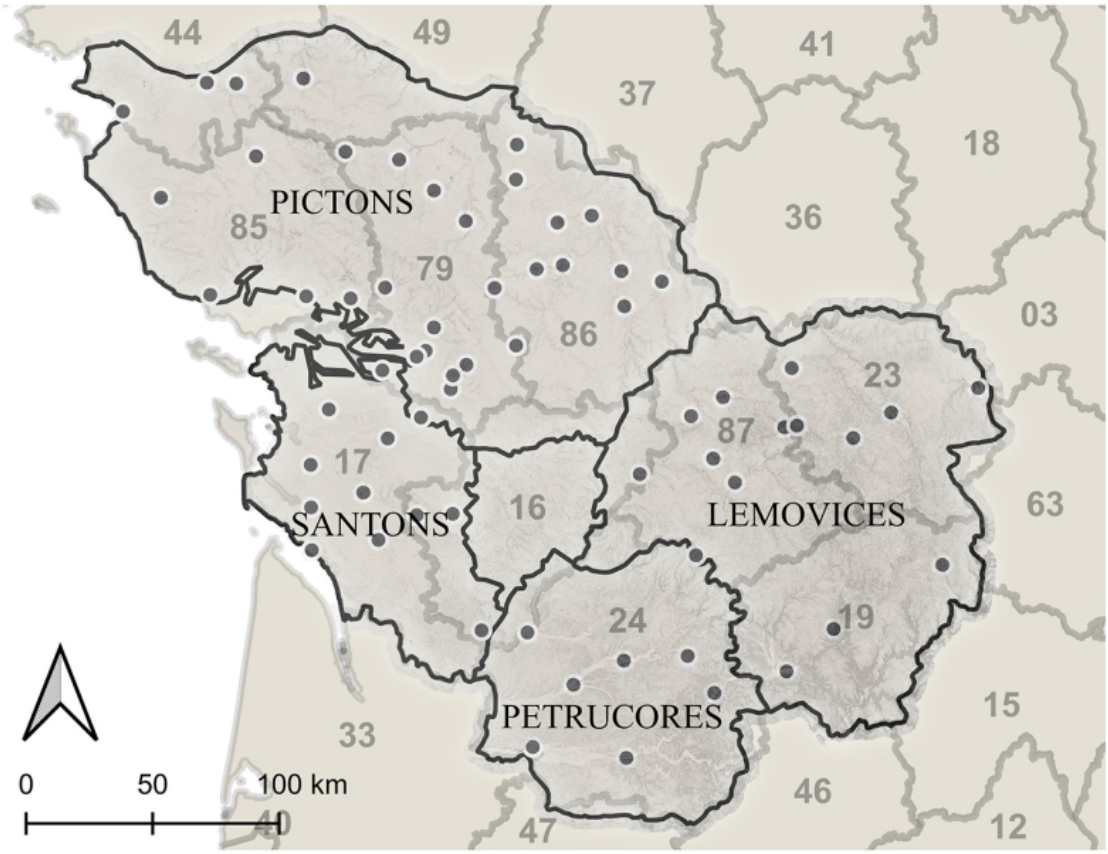


3 La zone d'étude couvre une aire à la géographie assez diversifiée, présentant à la fois la basse vallée de la Charente dont le cours serpente dans le quart nord-ouest du territoire et le piémont du

Massif central à l'est. Elle se situe dans la zone septentrionale du Bassin aquitain et profite ainsi de son climat océanique.

4 Les sources, la bibliographie et les opérations de fouille archéologique font état de 17 sites d'habitat groupé potentiels. Sont considérés comme habitat groupé tous les sites présentant une concentration d'unités d'habitation contemporaines dans un espace plus ou moins distinctement délimité. Ainsi, on retiendra comme habitat groupé aussi bien les sites modestes de bord de voie que les sites densément construits et monumentalisés ; sans toutefois qu'une hiérarchisation du corpus en dehors d'Angoulême ne soit possible en l'état actuel des connaissances.

5 Parmi ces 17 sites, huit seulement sont attestés archéologiquement, présentant des vestiges archéologiques bien caractérisés. L'un d'eux est défini comme habitat groupé par les sources (cf. *infra*). Deux parmi ces huit sont difficiles à classer, car ils présentent certes des données archéologiques fiables mais leur nature ne peut prouver à eux-seuls qu'il s'agit d'habitats groupés. Les neuf derniers sites présentent des indices ténus d'occupation antique situés, pour la plupart, proches de carrefours ou au sein de site fortifiés anciens (à l'image des sites attestés d'Angoulême et de La Terne par exemple). Ce corpus de 17 sites se répartit sur une aire qui semble éviter le quart nord-est de la *civitas* (cf. Figure 2 et Tableau 1). Cette différence de présence est-elle le reflet d'une réalité antique liée aux choix d'implantation et à la pérennisation de sites d'habitat groupés plus anciens ou s'agit-il d'un biais de la recherche :

**Figure 2 : Les sites d'habitat groupé concernés par ce travail, le réseau viaire antique (d'après Piveteau, 1954) et le réseau hydrographique (largeur de chenal > 15 m, données BDTOPO, IGN).**

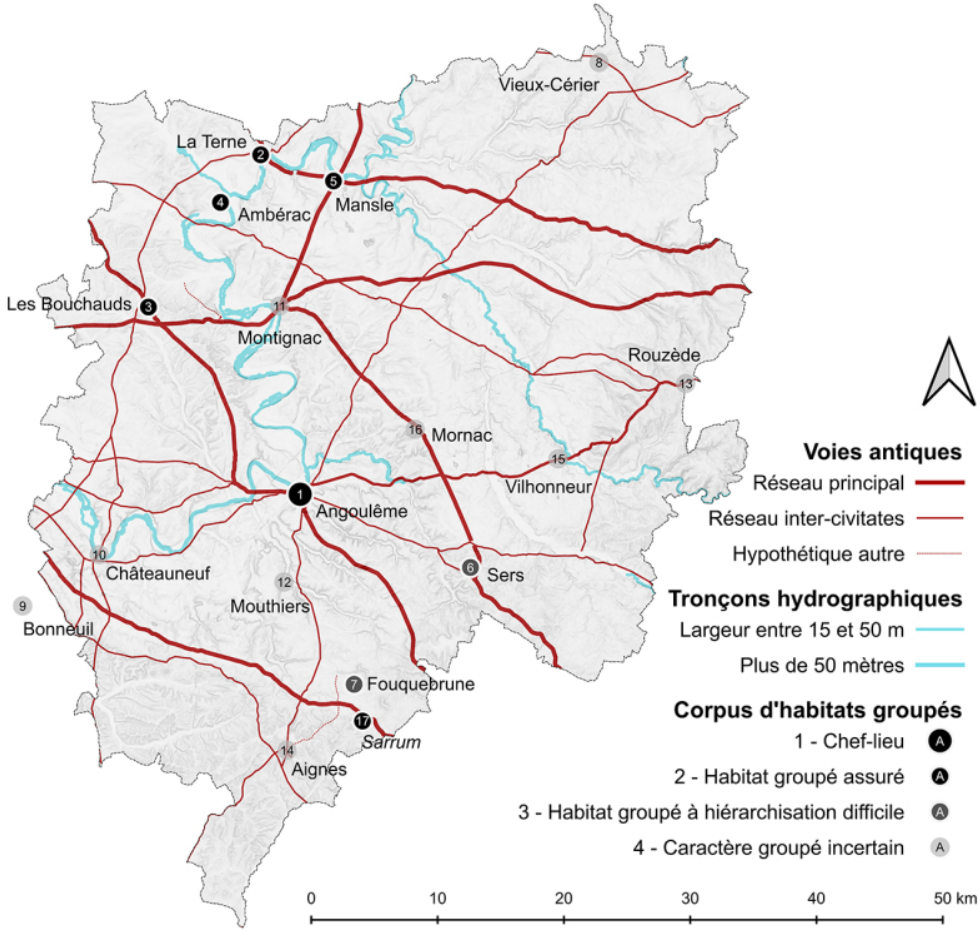


**Tableau 1 : Le corpus de sites d'habitat groupé de la *civitas* d'Angoulême.**

| **Classification selon l'attestation archéologique** | **Sites** |
|---|---|
| Attesté, chef-lieu | 1 - Angoulême |
| Attesté, habitat groupé assuré | 2 - La Terne (Luxé) ; 3 - Les Bouchauds (Saint-Cybardeaux) ; 4 - Ambérac ; 5 - Mansle ; 17 - Sarrum (localisation incertaine) |
| Habitat groupé à hiérarchisation difficile | 6 - Sers ; 7 - Fouquebrune |
| Caractère groupé incertain | 8 - Vieux-Cerier ; 9 - Bonneuil ; 10 - Chateauneuf-sur-Charente ; 11 - Montignac-Charente ; 12 - Mouthiers-sur-Boëme ; 13 - Rouzède ; 14 - Aignes ; 15 - Vilhonneur ; 16 - Mornac |

6 Il s'agira d'abord d'établir un bilan de la répartition spatiale des recherches archéologiques, en prenant en compte les découvertes anciennes et récentes. Dans un second temps, la confrontation des caractéristiques environnementales des sites attestés et hypothétiques avec celles des sites des *civitates* voisines et de points aléatoires permettra de déceler les variables possiblement liées au choix d'implantation. À cela s'ajoutera l'inventaire des sites ayant livré des preuves d'occupation antérieure. En effet, la survivance d'un habitat groupé à la période antique peut s'affranchir d'une localisation optimale si le nouveau réseau dans lequel il évolue le permet.

# Biais et héritages historiographiques

## La construction du corpus : un héritage des découvertes anciennes

7 La Table de Peutinger apporte deux toponymes à la zone d'étude : *Sarrum* et *Sermanicomagus*. Le premier est localisé sur la voie entre *Vesunna* (Périgueux) et *Condate* et un travail métrologique permet de resserrer la zone de recherche autour de la commune de Magnac-lès-Gardes (Dassié, 1998). Pour *Sermanicomagus*, situé sur la Table entre *Cassinomagus* (Chassenon) et *Avedonacum* (Aulnay), son emplacement reste incertain, les propositions se portant sur Les Bouchauds (Saint-Cybardeaux) et sur La Terne (Luxé).

8 Parmi les premières découvertes recensées, les sites d'habitat groupé fouillés et/ou étudiés furent ceux qui livrèrent des vestiges monumentaux. Les mentions les plus anciennes décrivent les remparts tardo-antiques d'Angoulême (Michon, 1844 : 169-171), l'édifice de spectacle de La Terne (*ibid.* : 194-195) et des vestiges monumentaux non identifiés à Sers (*ibid.* : 201). Le théâtre des Bouchauds à Saint-Cybardeaux est véritablement étudié à partir de 1865 (Babinet de Rencogne, 1870).

9 La liste des habitats groupés connus s'est donc longtemps limitée à ces vestiges antiques monumentaux apparents, avant, pour ainsi dire, la généralisation de la prospection aérienne et, plus tard, de l'archéo-

logie préventive. Toutefois, seul le théâtre des Bouchauds à Saint-Cybardeaux a généré des fouilles longues et extensives qui se poursuivent encore ces dernières années (Carpentier, 2022). En effet, l'édifice de La Terne a été révélé au moment de sa destruction, l'étude des remparts d'Angoulême est restée limitée aux fenêtres d'observation occasionnées par des travaux, et les vestiges de Sers ne sont plus visibles aujourd'hui. L'habitat de ces différents sites n'a pu être identifié que plus tard, notamment grâce à la prospection aérienne (Les Bouchauds et La Terne) (Bouchet, 2017 ; Marion *et al.*, 1992 ; Bouchet, 2011). Le site de Mansle a fait l'objet d'une fouille d'urgence en 1975 (Reible et Simonnaud, 1975). Plus récemment, de 2015 à 2021, le site d'Ambérac a été cartographié par voie aérienne (Bouchet, 2015 ; 2017 ; 2018 ; 2021). Quant à l'habitat d'Angoulême, il a pu être documenté grâce à l'archéologie préventive à partir des années 1980 (notamment Buisson, 1989 ; Ernaux, 1989 ; Baigl, 1993) et jusqu'à récemment (Montigny *et al.*, 2022).

10 Aucun de ces sites n'a été originellement découvert par l'archéologie préventive et ce constat peut s'expliquer de deux manières complémentaires décrites ci-après.

## Les limites de l'archéologie préventive

11 L'examen croisé de quatre cartes thématiques éclaire les conditions dans lesquelles les sites d'habitat groupé antiques de la *civitas* ont été découverts et permet d'expliquer pourquoi aucun d'entre eux n'est issu de l'archéologie préventive.

12 La carte de répartition des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA, cf. Figure 3) révèle en premier lieu une forte concentration des dispositifs de protection dans les secteurs déjà reconnus pour leur densité de découvertes anciennes, notamment les centres urbains. À l'inverse, le quart nord-est de la zone d'étude, peu doté en ZPPA, apparaît comme un espace historiographiquement délaissé, ce qui est aussi confirmé par l'inventaire des découvertes avant la généralisation de l'archéologie préventive (cf. Figure 4). Cette inégale couverture reflète un effet d'auto-renforcement supposé : les ZPPA, fondées sur la connaissance accumulée, tendent à consolider les contrastes préexistants en orientant les interventions vers les zones historiquement perçues comme structurantes (Bittante, 2024).

**Figure 3 : Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA, données Ministère de la Culture) à gauche et le nombre cumulé par commune des permis de construire, de démolir et d'urbanisme demandés entre 2013 et octobre 2025 inclus (données SDES).**

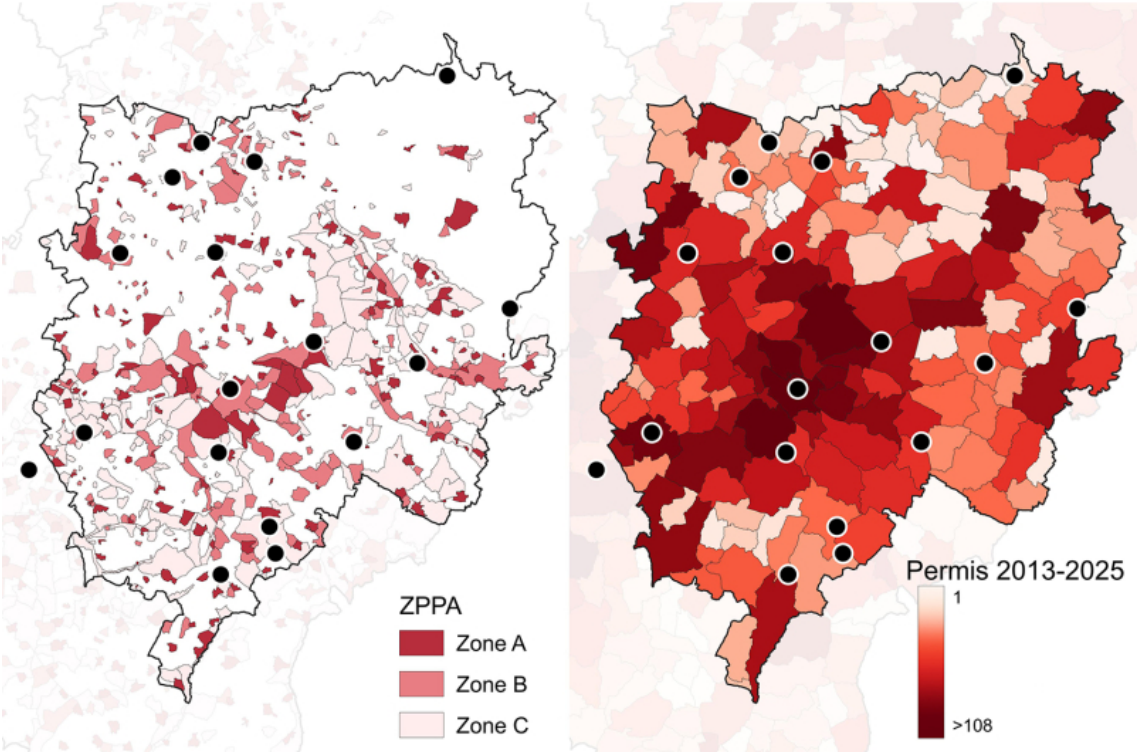

**Figure 4 : Les découvertes archéologiques recensées jusqu'en 1993 dans le volume dédié au département de la Charente de la collection des Cartes archéologiques de la Gaule (d'après Vernou *et al.*, 1993).**

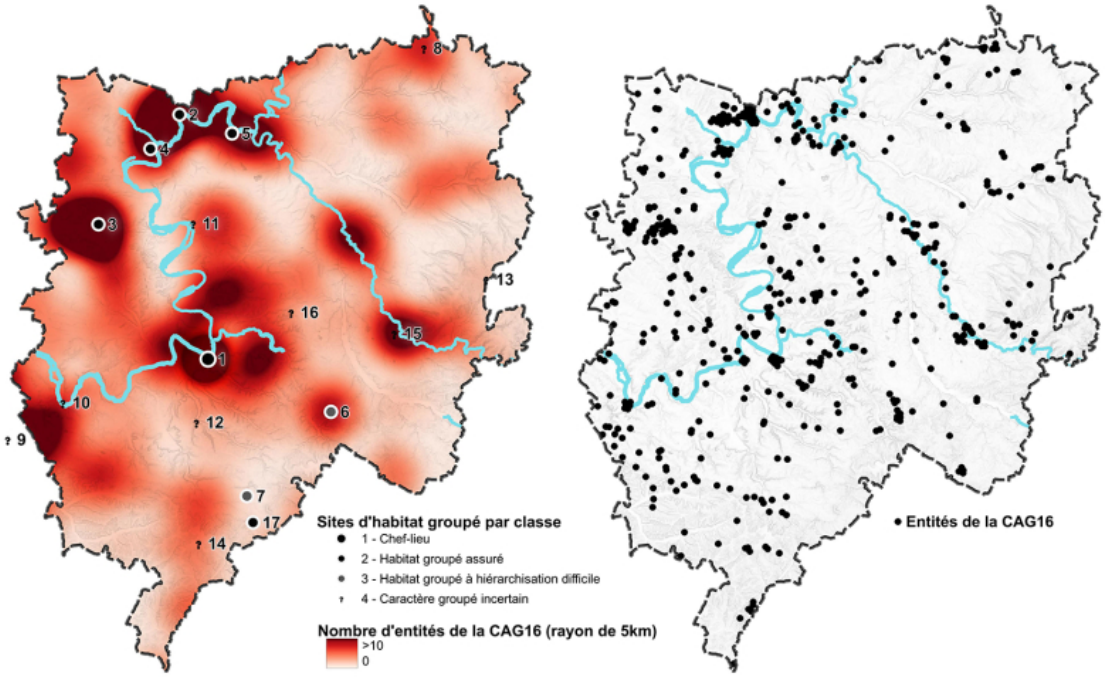


13 La carte du nombre de permis de construire déposés entre 2013 et 2025 renforce ce constat (cf. Figure 3). Les communes du quart nord-est présentent une activité d'aménagement notablement plus faible, ce qui limite d'autant les occasions de diagnostics archéologiques, indépendamment même de la présence ou non de ZPPA. Dans ce secteur à la fois peu protégé et faiblement aménagé, les conditions de nouvelles découvertes archéologiques sont donc défavorables.

14 La mise en perspective diachronique fournie par les cartes de densité de population de 1876 et de 2022 montre que ce déficit d'attractivité constitue un trait structurel de longue durée (cf. Figure 5). La faible densité, observée dès la fin du xix^e^ siècle, se maintient et s'accentue au xxi^e^ siècle, suggérant l'absence de pôles d'activité susceptibles d'avoir généré, aux époques moderne et contemporaine, une dynamique d'occupation comparable à celle observée ailleurs dans la zone d'étude. Ce constat invite à reconsidérer l'hypothèse d'un simple artefact documentaire : la rareté des découvertes dans le quart nord-

est semble relever à la fois d'un moindre potentiel archéologique et d'une moindre investigation contemporaine.

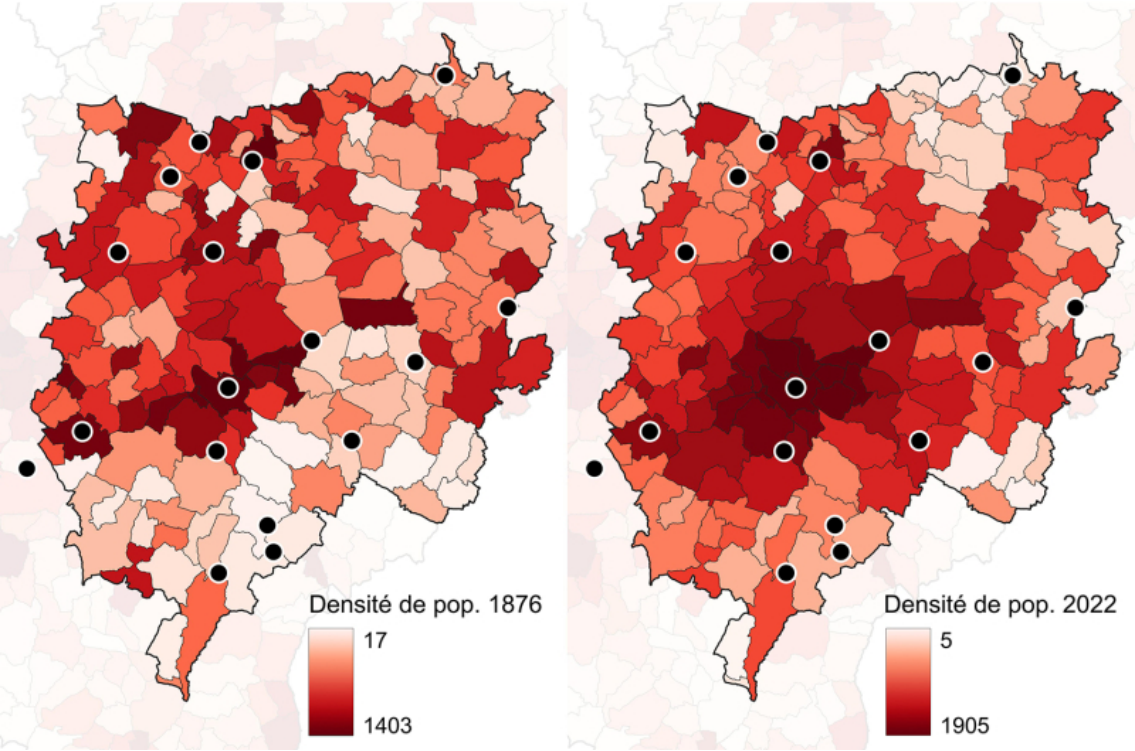


15 Ainsi, la combinaison d'une protection institutionnelle concentrée sur les secteurs historiquement documentés, d'une activité d'aménagement très inégale et d'une attractivité durablement contrastée explique que les agglomérations antiques connues aient été identifiées avant l'établissement du cadre de l'archéologie préventive. La distribution actuelle des ZPPA et des interventions préventives semble avoir reproduit un paysage archéologique largement déterminé par les connaissances antérieures. Cela contribue possiblement à maintenir dans l'ombre des zones où la probabilité d'apparition de nouveaux sites est déjà plus faible.

16 En effet, cette zone nord-est n'a pas été totalement ignorée, et l'absence de sites pourrait aussi refléter une réalité antique dans la répartition de l'occupation. Dès lors, qu'est-ce qui permettrait de rendre compte d'une telle différence d'implantation. L'analyse qui suit permet d'évaluer si ces absences correspondent réellement à des zones moins favorables à l'occupation antique, ou si elles traduisent avant tout un biais de détection lié à la pression d'aménagement actuelle et au hasard des découvertes anciennes.

# Logiques et facteurs d'implantation des sites d'habitat groupé

17 De nombreuses études ont décrit les facteurs d'implantation des habitats antiques au sein des territoires, qu'ils soient groupés ou non (Revert, 2017 ; Nüsslein, 2018 ; Baret, 2022). Toutefois, afin d'évaluer la pertinence des facteurs d'implantation observés sur les sites de la *civitas* d'Angoulême, il est nécessaire de disposer d'un référentiel de comparaison. C'est pour cette raison que les caractéristiques de ces sites ont été comparées à celles des agglomérations des *civitates* voisines, ainsi qu'à un échantillon de points aléatoires (cf. Figure 1).

18 Les *civitates* voisines offrent un cadre comparatif régional permettant d'identifier ce qui relève de dynamiques communes à la région et ce qui pourrait être spécifique à la *civitas* d'Angoulême. Les points aléatoires, quant à eux, agissent en contrôle : ils permettent d'évaluer dans quelle mesure les paramètres retenus se distinguent réellement des conditions moyennes du territoire étudié. Cette double comparaison garantit que les tendances observées ne relèvent ni d'un biais interne à la *civitas*, ni d'un simple effet du milieu, mais bien de choix d'implantation significatifs.

19 Toutefois, pour certaines caractéristiques, une simple observation à l'échelle de la zone d'étude s'avère suffisante. En effet, ces variables relèvent avant tout de logiques territoriales larges, qui ne prennent pleinement sens qu'à cette échelle. Une analyse plus fine, limitée à des secteurs restreints, risquerait au contraire de masquer ces grands phénomènes.

## Les déterminants économiques et fonctionnels

### Proximité du réseau viaire et hydrographique

20 Le territoire considéré est marbré d'un réseau de voies attesté en partie par la table de Peutinger (voies de Périgueux à Saintes et de Limoges à Aulnay) et par des bornes milliaires (la Via Agrippa, de Lyon

à Saintes). Le reste du réseau est déduit par les tracés du cadastre et la prospection pédestre (Piveteau, 1954 ; 1968), quelques traces phytographiques (Bouchet, 2017 ; Peignot, 2020 : 41) et de rares données stratigraphiques (Montigny *et al.*, 2011). Il convient donc de garder à l'esprit que ce réseau partiellement attesté est une ébauche probable des déplacements à la période antique. Elle parait toutefois cohérente dans son ensemble.

21 L'analyse des distances au réseau viaire montre une nette distinction entre les sites et les points aléatoires (cf. Figure 6). Les habitats groupés attestés de la *civitas* d'Angoulême se situent en moyenne à environ 485 m d'une voie antique (environ 540 m en prenant en compte les sites hypothétiques), contre plus de 1,8 km pour les points aléatoires. Les médianes confirment cet écart marqué (160-210 m pour les sites, 1,4 km pour les points aléatoires). Ces valeurs indiquent une forte proximité structurelle entre les habitats groupés et le réseau viaire, la grande majorité du centre des agglomérations se trouvant implantée à moins de quelques centaines de mètres d'un axe de circulation et au maximum à 1,8 km pour les sites attestés (contre 8,6 km pour les points aléatoires). Cette corrélation entre tracé des voies et implantation des habitats groupés est un phénomène déjà bien connu (Bedon, 1999 : 155-174 ; Bénard, 1994 : 272 ; Cribellier, 2016 : 57-59 ; Desbordes, 2010 : 44 ; Tassaux, 1994).

**Figure 6 : Distances séparant les sites d'habitat groupé du réseau viaire (d'après Piveteau, 1954). Comparaisons locales.**

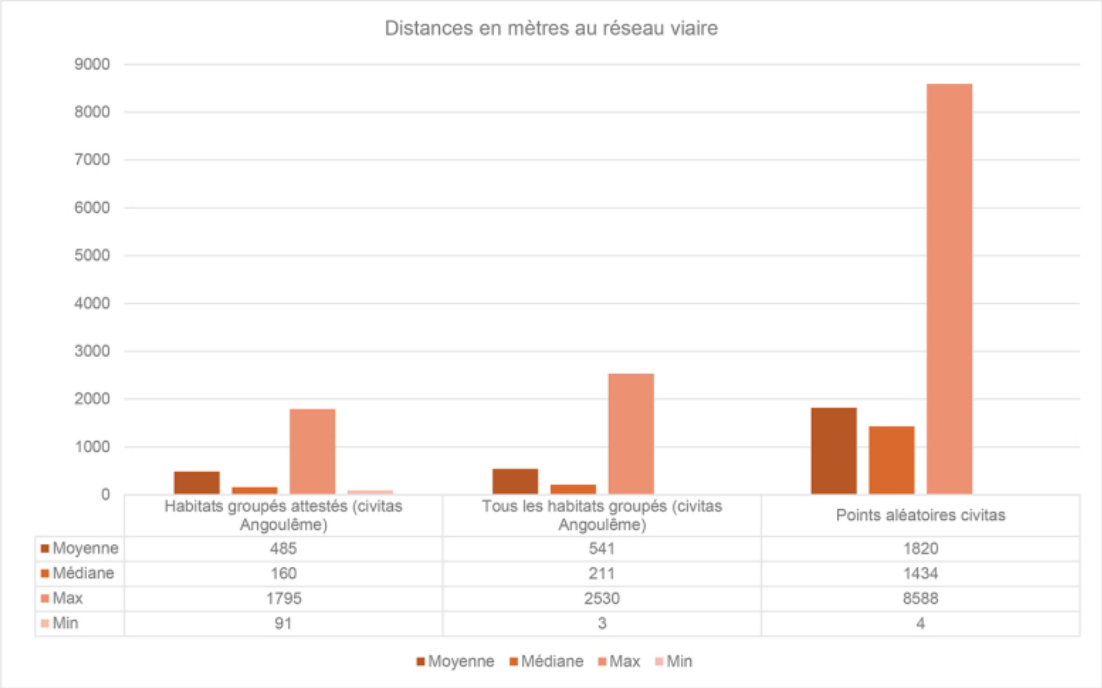


| | Habitats groupés attestés (civitas Angoulême) | Tous les habitats groupés (civitas Angoulême) | Points aléatoires civitas |
|---|---|---|---|
| Moyenne | 485 | 541 | 1820 |
| Médiane | 160 | 211 | 1434 |
| Max | 1795 | 2530 | 8588 |
| Min | 91 | 3 | 4 |

22 La distribution des distances aux cours d'eau de plus de 15 m de largeur présente un schéma similaire mais avec une variabilité plus importante (cf. Figure 7). Les agglomérations certaines de la *civitas* sont situées en moyenne à 1,4 km d'un cours d'eau majeur (3,6 km en prenant en compte les sites hypothétiques) et celles des cités voisines à environ 2,8 km. À l'inverse, les points aléatoires affichent des distances bien plus élevées (moyenne : 7,5 km ; médiane : 6,6 km). Les médianes particulièrement basses observées pour les agglomérations (entre 540 m et 1,3 km) soulignent qu'une majorité d'entre elles bénéficie d'un accès relativement proche à un cours d'eau important. Enfin, les sites d'habitat groupés attestés de la *civitas* sont toujours à 5,6 km ou moins d'un cours d'eau majeur.

**Figure 7 : Distances séparant les sites d'habitat groupé du réseau hydrographique (tronçons égaux ou supérieurs à 15 m). Comparaisons régionales et locales.**

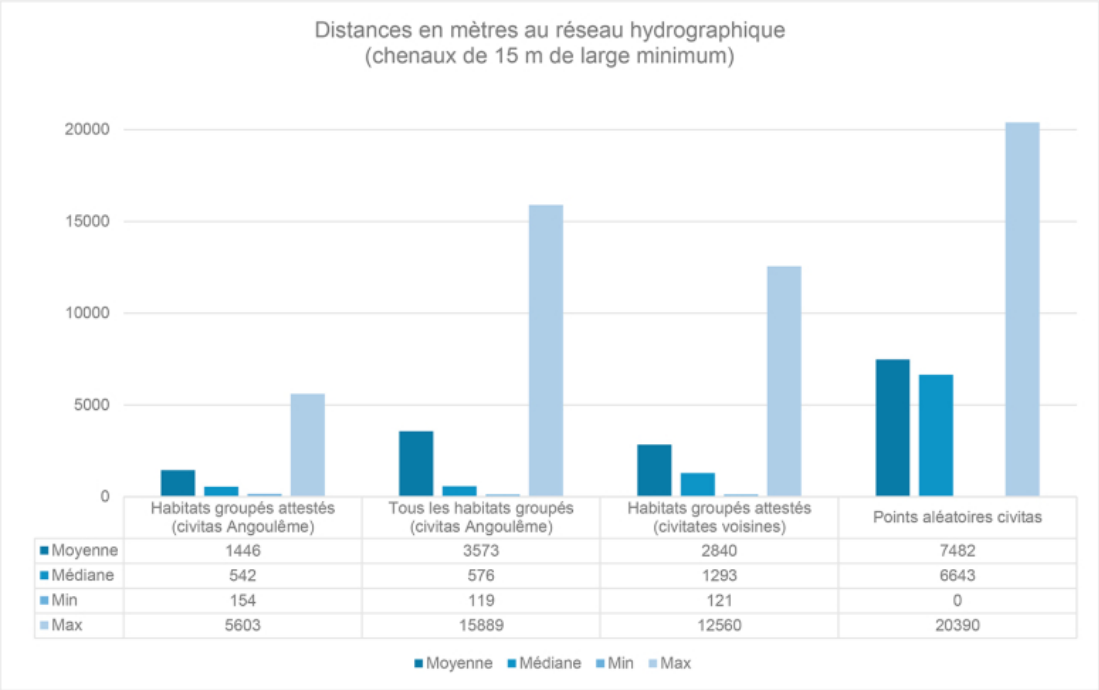


| | Habitats groupés attestés (civitas Angoulême) | Tous les habitats groupés (civitas Angoulême) | Habitats groupés attestés (civitates voisines) | Points aléatoires civitas |
|---|---|---|---|---|
| Moyenne | 1446 | 3573 | 2840 | 7482 |
| Médiane | 542 | 576 | 1293 | 6643 |
| Min | 154 | 119 | 121 | 0 |
| Max | 5603 | 15889 | 12560 | 20390 |

23 En combinant les valeurs maximales observées pour les sites attestés de la *civitas*, une carte synthétique a été produite, intégrant conjointement les zones de proximité au réseau viaire (1,8 km) et aux cours d'eau majeurs (5,6 km) (cf. Figure 8). Ce croisement met en évidence quatre types d'espaces : (1) des zones où aucun des deux réseaux n'est accessible dans les seuils définis ; (2) des zones desservies uniquement par les cours d'eau ; (3) des zones proches uniquement des voies ; et (4) des zones bénéficiant d'une double accessibilité. Si des zones « nulles » – dépourvues à la fois de cours d'eau majeurs et de voies proches – existent sur l'ensemble du territoire, elles sont proportionnellement plus étendues et plus fréquentes au nord-est et au sud de la zone d'étude. À l'inverse, les espaces cumulant proximité fluviale et viaire se concentrent majoritairement dans les secteurs déjà densément occupés, confirmant le rôle structurant de la complémentarité de ces réseaux dans l'organisation du peuplement antique.

**Figure 8 : Carte de cumul des proximités réseaux viaires et hydrographiques.**

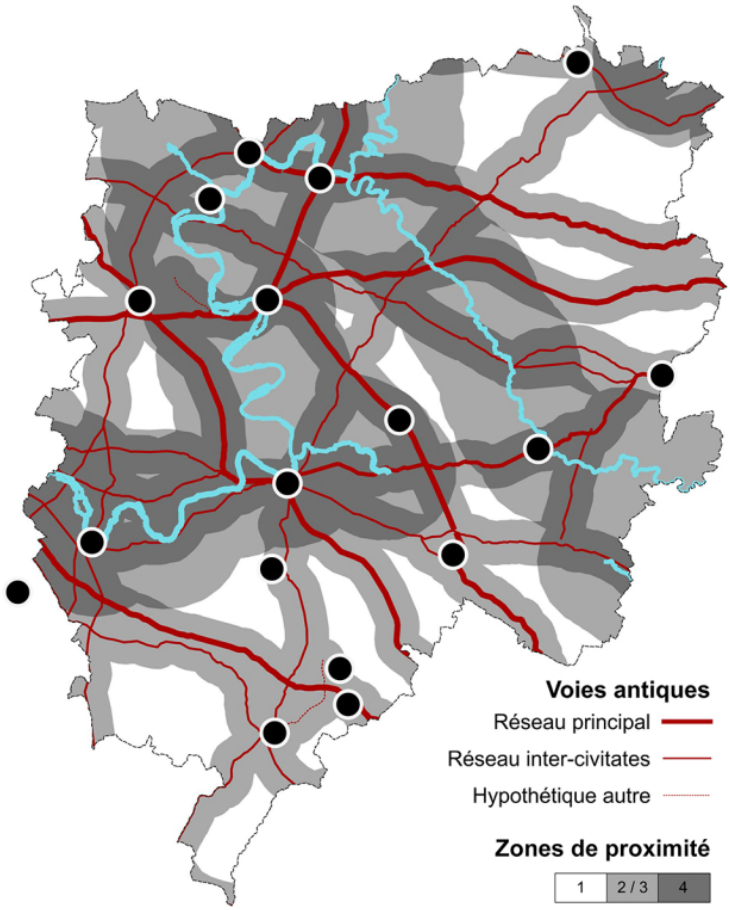


## Potentiel agricole des sols environnants

24 En s'appuyant sur le référentiel pédologique de Baize et Girard (2009), une classification des sols de la *civitas* a été établie en fonction de leur potentiel agronomique (cf. Figure 9). Dans la mesure où les habitats groupés sont des pôles de diffusion, de transformation et d'échange des denrées agricoles, leur proximité avec des terres à bon rendement représente un enjeu économique majeur (Baret, 2022 : 347).

**Figure 9 : Pédologie de la zone d'étude : les sols par types à gauche et la classification de leur potentiel agricole à droite, du plus haut potentiel (classe 1) au plus bas (classe 5).**

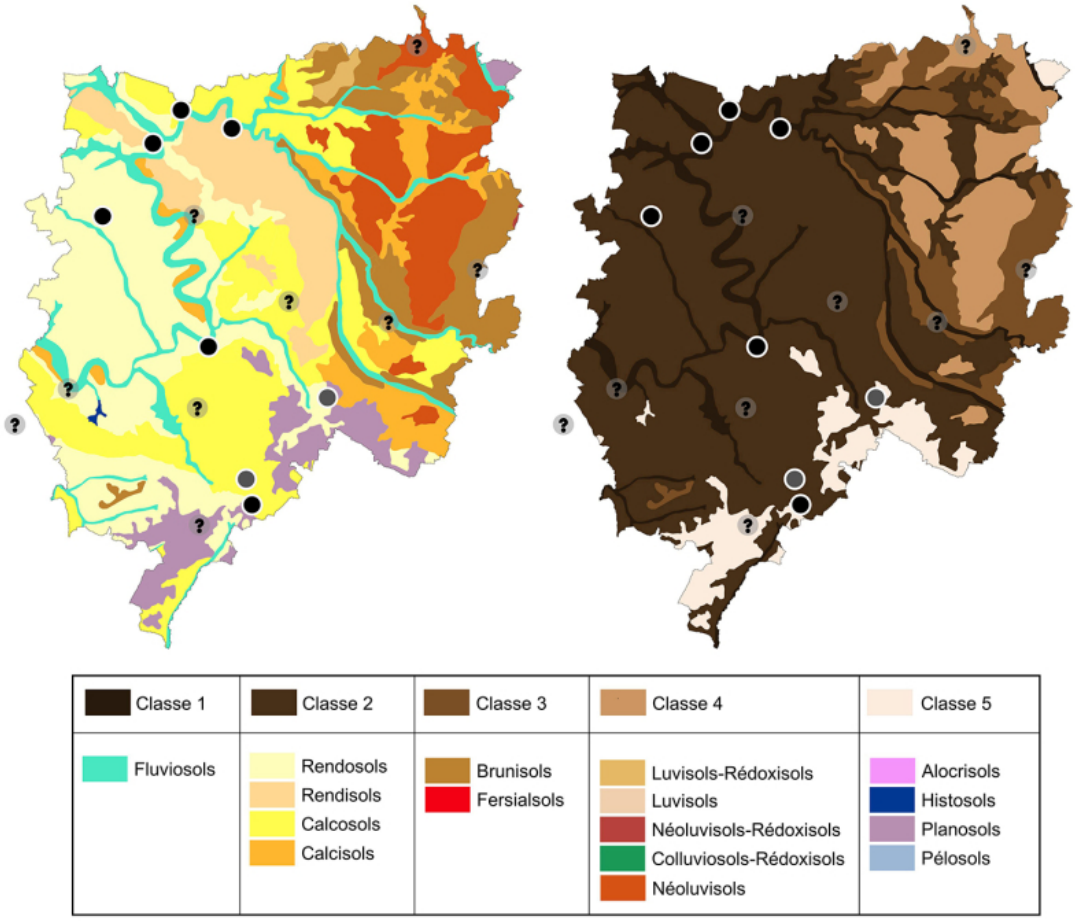


25 L'examen croisé de cette carte de potentiel agronomique et de la répartition des habitats groupés montre en effet une tendance nette : les zones les moins fertiles – notamment les sols de classes 4 et 5, dominés par les luvisols dégradés, planisols, histosols et autres formations hydromorphes ou peu productives – correspondent presque systématiquement à des secteurs dépourvus d'agglomérations. Ces espaces plus pauvres, situés principalement au nord-est et dans une moindre mesure au sud de la *civitas*, n'accueillent aucun site d'habitat groupé certain.

26 À l'inverse, les agglomérations se concentrent préférentiellement dans les secteurs où dominent les sols des classes 1 à 3, regroupant des entités pédologiques reconnues pour leur potentiel agronomique

favorable (fluvisols, calcosols, rendosols ou brunisols). Ces sols, bien drainés, plus faciles à travailler et offrant de meilleurs rendements, constituent un environnement propice au développement d'une économie agricole excédentaire, indispensable à la subsistance mais aussi aux échanges régionaux.

27 Ainsi, bien que la fertilité des sols ne puisse à elle seule expliquer l'implantation des agglomérations antiques, elle apparaît comme un facteur structurant majeur dans l'organisation du peuplement : les habitats groupés se situant préférentiellement dans les zones où les conditions agronomiques permettent plus aisément de soutenir durablement un pôle de consommation et d'échanges.

# Les déterminants topographiques

## Points remarquables : l'indice de proéminence topographique

28 L'indice de proéminence topographique (IPT), calculé dans un rayon de 500 m autour de chaque point, a été mobilisé afin d'évaluer si les agglomérations présentent une implantation privilégiée dans la microtopographie locale [2]. Pour chaque site, seule la valeur maximale d'IPT a été retenue, les valeurs moyennes et médianes tendant mécaniquement vers zéro en raison de la distribution quasi symétrique des altitudes autour d'un point (un effet classique lorsque l'indice est calculé dans des paysages faiblement contrastés).

29 Les résultats indiquent néanmoins une légère tendance : les habitats groupés attestés de la *civitas* d'Angoulême affichent une valeur moyenne d'IPT maximal plus élevée (21,99) que tous les habitats groupés de la *civitas* (17,98), les sites des cités voisines (15,74) ou les points aléatoires (14,07). Cette hiérarchie, bien que très modérée, suggère que les habitats groupés s'implantent préférentiellement à proximité immédiate de zones topographiquement plus marquées – rebords de plateaux, ruptures de pente ou légers interfluves – plutôt qu'au cœur des secteurs les plus plans.

30 La cartographie de la répartition de l'IPT maximal par km² confirme cette tendance (cf. Figure 10). Les sites se situent fréquemment à proximité de « noyaux » locaux de contrastes topographiques (zones

en jaune sur la carte), même lorsque ces contrastes restent modestes à l'échelle régionale. À l'inverse, les secteurs présentant des valeurs d'IPT faibles ou homogènes, notamment dans le quart nord-est de la civitas, correspondent en grande partie à des zones dépourvues d'habitat groupé. Ainsi, bien que l'IPT ne constitue pas un déterminant exclusif de l'implantation, il apparaît que les sites évitent globalement les secteurs les plus uniformes au profit de zones où la microtopographie offre un minimum de relief. Il est à noter que les zones à IPT élevé correspondent en partie aux rebords des vallées fluviales. Or, comme cela a été montré précédemment, la proximité du réseau hydrographique constitue un facteur déterminant dans l'implantation des habitats groupés. Il est donc possible que la distribution des sites résulte davantage de cette autre caractéristique du territoire.

**Figure 10 : IPT maximum par km2.**

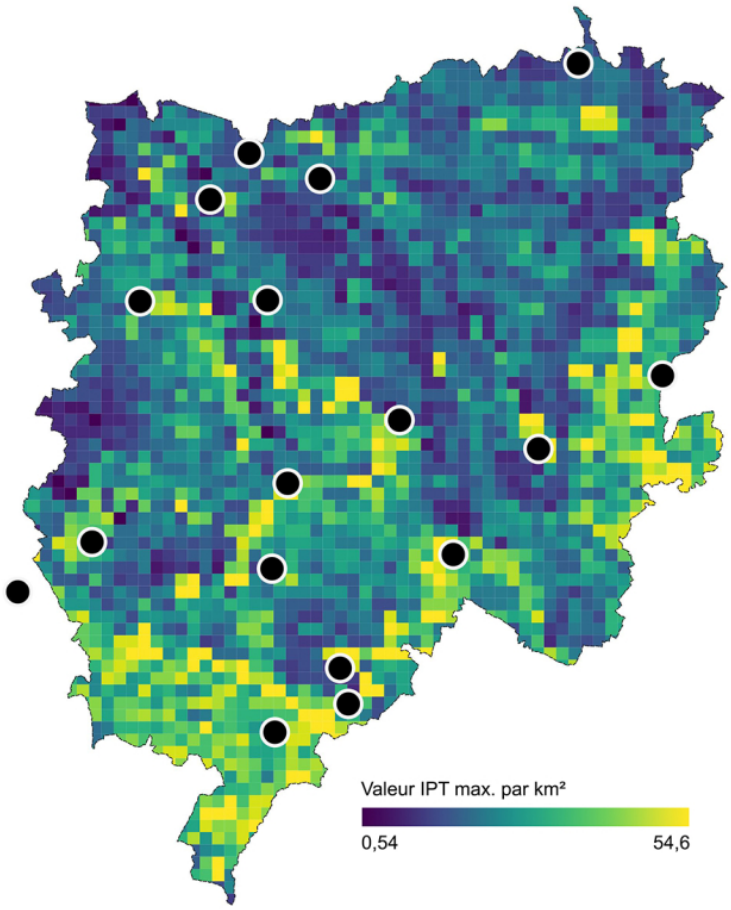

31 Sur le plan méthodologique, il conviendrait d'affiner cette analyse, non pas en sélectionnant l'IPT maximale dans un rayon autour des sites, mais depuis la position la plus élevée à l'intérieur de l'emprise réelle de chaque habitat groupé, y compris les sites des civitates voisines pour comparaison. Cette approche demeure toutefois difficile à mettre en œuvre : l'emprise précise des agglomérations n'est pas toujours connue, et un tel traitement nécessiterait un travail manuel important et chronophage.

## Voir et être vu : l'indice de visibilité

32 L'analyse des indices de visibilité maximum par site ne met en évidence aucun rôle déterminant dans leur implantation. Les valeurs obtenues restent proches de celles des points aléatoires, aucune tendance nette ne se dégage en faveur d'un facteur systématique de positions dominantes ou largement visibles. Ce résultat contraste avec certaines études menées en contexte de moyenne ou haute montagne, où la topographie accentuée permet d'identifier plus clairement des stratégies d'implantation liées au contrôle visuel du territoire. Dans le cas présent, le relief plus modéré limite probablement l'influence potentielle de la visibilité sur la structuration du réseau d'habitats groupés. Cette absence de corrélation forte invite surtout à considérer la visibilité comme un facteur secondaire, non discriminant.

## Orientation des pentes : un critère secondaire

33 L'analyse de l'orientation des pentes autour des agglomérations antiques (rayon de 500 m) ne révèle pas d'archétype marqué. Les sites certains et probables de la *civitas* d'Angoulême présentent une légère tendance à s'implanter sur des pentes orientées vers le sud ou l'est, orientations bénéficiant d'un ensoleillement plus favorable (cf. Figure 11). Toutefois, ces variations restent modestes et les sites des cités voisines présentent une distribution comparable.

**Figure 11 : Répartition des surfaces de pente par orientation aux point cardinaux.**

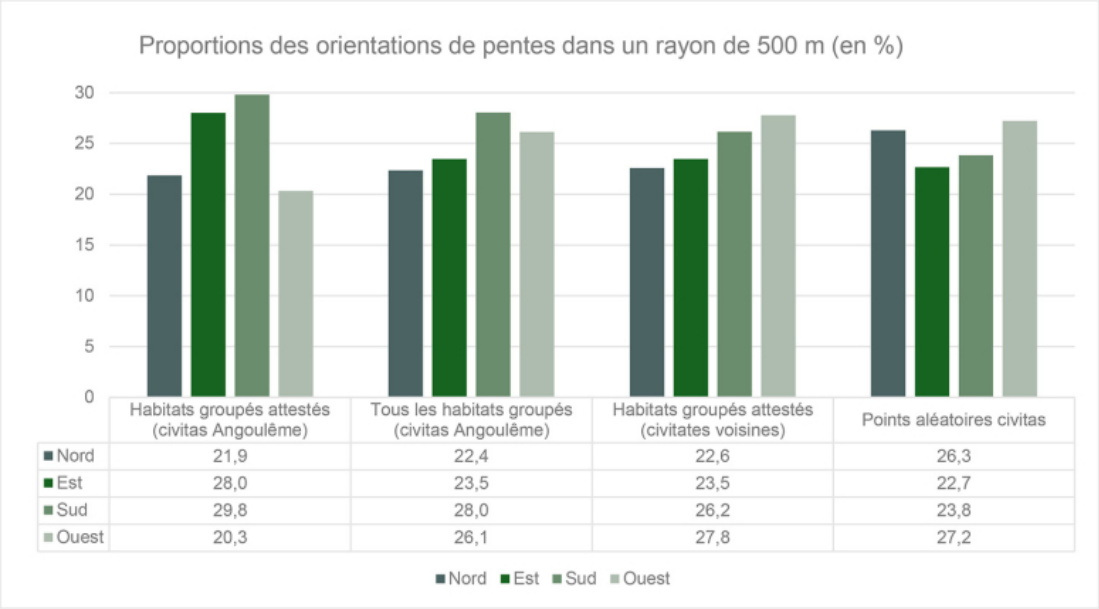


| | Habitats groupés attestés (civitas Angoulême) | Tous les habitats groupés (civitas Angoulême) | Habitats groupés attestés (civitates voisines) | Points aléatoires civitas |
|---|---|---|---|---|
| Nord | 21,9 | 22,4 | 22,6 | 26,3 |
| Est | 28,0 | 23,5 | 23,5 | 22,7 |
| Sud | 29,8 | 28,0 | 26,2 | 23,8 |
| Ouest | 20,3 | 26,1 | 27,8 | 27,2 |

34 Fait notable, les points aléatoires montrent une distribution légèrement différente, avec une part plus importante de pentes orientées au nord et à l'ouest. Si cela suggère une éviction modérée des expositions les moins favorables, l'écart demeure faible et ne peut être interprété comme un déterminant majeur de l'implantation. On peut également noter que les orientations sud et est offrent une meilleure protection face aux vents dominants d'ouest, ce qui pourrait constituer un facteur secondaire, bien que difficile à isoler statistiquement. L'orientation des pentes ne semble donc pas constituer un facteur discriminant fort dans la localisation des agglomérations antiques à l'échelle de la zone d'étude.

35 Il peut également être relevé que la partie centre-est de la *civitas* présente, de manière générale, des pentes légèrement moins orientées vers le sud ou l'est (cf. Figure 12). Ce facteur pourrait venir se cumuler aux déterminants plus structurants déjà identifiés – en particulier la moindre qualité agronomique des sols ou l'éloignement des réseaux hydrographique et viaire. Toutefois, l'ampleur des écarts reste modeste et ne saurait, à elle seule, expliquer l'absence d'habitats groupés dans ces secteurs ; il s'agit plutôt d'un élément supplémentaire allant dans le même sens que les contraintes majeures.

**Figure 12 : Part des surfaces dont la pente est orientée à l'est ou au sud par carré de 25 km².**

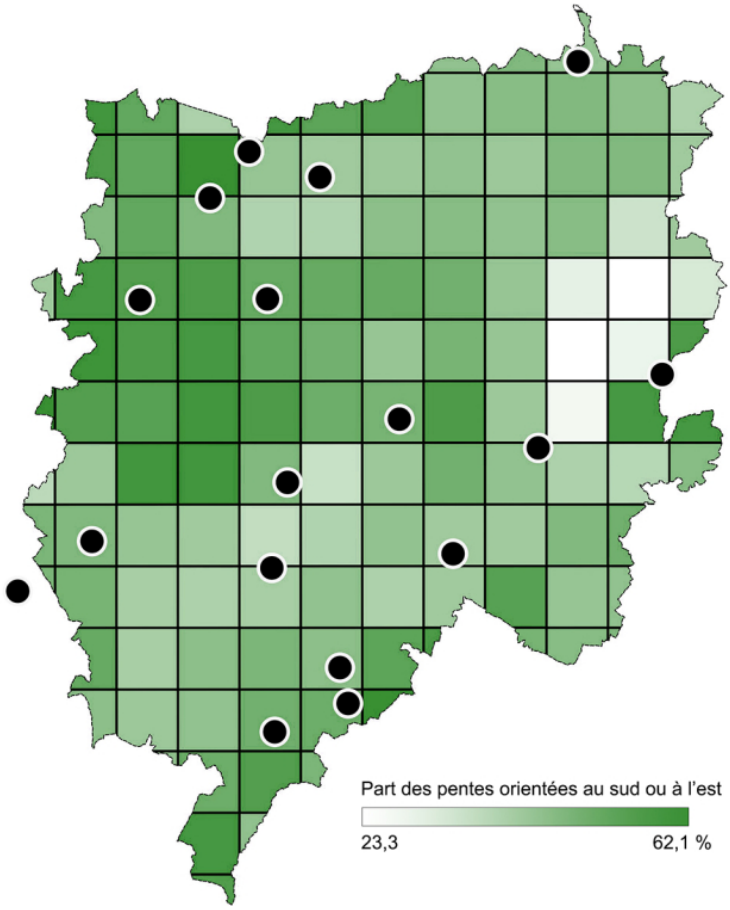


# Continuité ou recomposition territoriale

## Persistance de certains pôles pré-romains

36 Parmi les sites attestés du corpus, seuls deux offrent des indices d'occupation antérieure à la période romaine. À Angoulême, plusieurs découvertes attribuables à l'âge du Fer, dont un fossé défensif, suggèrent la possibilité d'un habitat aggloméré précoce, sans toutefois permettre d'en préciser la nature ou l'étendue (Boulestin *et al.*, 2009). Le site de La Terne a, quant à lui, livré les vestiges d'une fortifi-

cation, comblée au début du ier siècle apr. J.-C. mais vraisemblablement plus ancienne, accompagnée de découvertes ponctuelles de mobilier de l'âge du Fer (Peignot, 2021 ; 2024). La présence de cette structure défensive laisse envisager l'existence d'un habitat groupé protohistorique. En l'état actuel des recherches, ces deux exemples sont les seuls éléments, encore incertains, d'une possible continuité d'occupation agglomérée antérieure à la période romaine.

37 Cette rareté de pérennisation est d'autant plus évidente lorsqu'est fait l'inventaire des sites agglomérés abandonnés durant l'âge du Fer. Quatre sites ne portent en effet pas de traces de continuité d'occupation durant l'Antiquité ni même de réoccupation (cf. Figure 13). Le site du Châtelard à Rivières a livré des foyers et fours domestiques de La Tène ancienne situés à l'intérieur d'un rempart contemporain ou antérieur (Kerouanton, 2009). Les dernières couches d'occupation sont datées du début de La Tène moyenne. À Soyaux, au camp de Recoux, un éperon barré du Néolithique aurait été occupé jusqu'à l'âge du Fer (Kerouanton et Boulestin, 2020). À Villognon, le site de La Brangerie a livré un groupe d'habitats datables de La Tène ancienne et moyenne (Pueyo *et al.*, 2013).

**Figure 13 : Confrontation du corpus d'habitats groupés antiques à gauche avec les sites archéologiques de l'Âge du Fer à droite.**

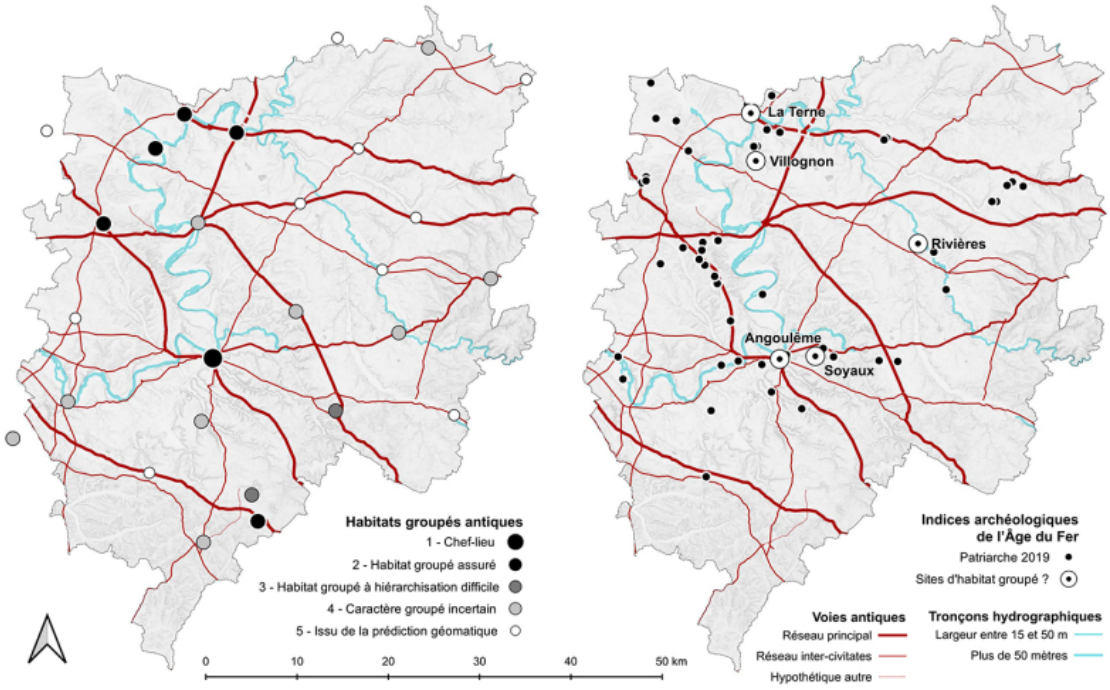

## Le cas des Bouchauds

38 À l'inverse, le site des Bouchauds n'a, pour l'heure, livré qu'un mobilier protohistorique trop peu abondant pour étayer l'hypothèse d'une occupation agglomérée antérieure à la période romaine. L'état actuel des découvertes suggère plutôt une mise en place du programme monumental au cours du ier siècle apr. J.-C., sans ancrage protohistorique clairement identifié. Le développement du site pourrait en revanche être lié à l'aménagement de la via Agrippa – dont la création, à la fin du ier siècle av. J.-C., introduit un axe de circulation majeur dans la région. La proximité immédiate de cette voie impériale a très probablement contribué à structurer et dynamiser l'économie locale, favorisant ainsi l'essor de l'habitat groupé.

39 Dès lors, il convient de s'interroger sur le rôle qu'a joué le renouvellement du réseau viaire durant l'Antiquité dans la pérennisation des habitats groupés à l'échelle du territoire. On l'a vu, une part modérée des sites du corpus est issue de sites gaulois et une majorité des sites gaulois est abandonnée. Ce délaissement pourrait s'expliquer par une adaptation du réseau d'agglomérations de la zone d'étude au réseau plus large qui le supporte. Cette adaptation a par exemple été bien mise en évidence dans la civitas des Bituriges Cubes, où le réseau de voies est en partie déployé différemment durant le Haut-Empire avec notamment la nouvelle importance de l'axe Tours-Autun (Gandini et Girond, 2021). Cette adaptation est de fait attestée chez les Éduens avec le cas bien connu d'Augustodunum (Autun) héritant du rôle de chef-lieu de Bibracte (Kasprzyk et Nouvel, 2011 : 36-38).

# Conclusion

40 L'analyse croisée des données environnementales, topographiques et historiographiques montre que la répartition actuelle des habitats groupés antiques dans la *civitas* d'Angoulême résulte à la fois d'une réalité antique structurante – en partie héritée de dynamiques protohistoriques – et de la transmission du savoir archéologique. La superposition de ces deux logiques aboutit à une carte où les concentrations d'agglomérations reflètent simultanément les choix d'implantation opérés durant l'Antiquité et les effets cumulatifs des conditions de leur découverte. Ainsi, une partie du biais historiographique pour-

rait paradoxalement trouver son origine dans les mêmes facteurs qui avaient conditionné l'implantation antique : tels que l'accessibilité ou l'attractivité économique locale.

41 Concernant les variables testées qui n'apparaissent pas significatives au sein de la zone d'étude – notamment la visibilité ou l'orientation des pentes – leur faible influence semble pouvoir s'expliquer par la faible variabilité topographique du territoire. Contrairement à des régions plus contrastées, comme certaines marges du Massif central étudiées dans d'autres travaux, la *civitas* d'Angoulême reste un territoire au relief modéré, ce qui limite l'effet discriminant de ces paramètres.

42 Ces résultats invitent à envisager de nouvelles pistes méthodologiques. La compréhension fine de la structuration du peuplement antique passe par la construction de modèles spatiaux intégrant explicitement les biais de découverte – en particulier ceux liés aux ZPPA, à la pression d'aménagement ou aux traditions de recherche – ainsi que les variables environnementales robustes mises en évidence. Dans cette perspective, l'élaboration de cartes de fiabilité et de confiance documentaire, à l'image de travaux déjà menés (Oštir *et al.*, 2007 ; Saligny *et al.*, 2008), constituerait un outil puissant pour réévaluer, compléter ou nuancer la carte du peuplement antique de la région, tout en guidant les futures opérations de terrain.

## BIBLIOGRAPHIE

BABINET DE RENCOGNE G., 1870, « Communication à la séance du mercredi 9 mars 1870 », *Bulletin de la Société d'Archéologie et de l'Histoire de la Charente*, 4e série, t. 7, p. XXXIV.

BAIGL J. P., 1993, *Palais de justice, Angoulême. 1re phase, Tome I et Tome II*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BAIZE D. et Girard M. C., 2009, *Référentiel pédologique* 2008, Versailles : Éditions Quæ.

BARET F., 2022, *Origines de la ville dans le Massif central : les agglomérations antiques*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais.

BEDON R., 1999, *Les villes des trois Gaules : de César à Néron : dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris : Picard.

BÉNARD J., 1994, *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*, Besançon : Université de Besançon, coll. « Annales

littéraires de l'Université de Besançon Série Archéologie ».

BITTANTE L., 2024, *Défis et optimisation des Zones de Présomption de Prescription Archéologique dans l'aménagement du territoire*, mémoire de Master, CY Cergy Paris Université.

BOUCHET E., 2015, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2015*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2017, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2017*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2018, *Prospection aérienne et pédestre sur les départements de la Charente et des Deux-Sèvres – 2018*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2021, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2021*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BOULESTIN B., DUCONGÉ S., GOMEZ DE SOTO J. et MARCHADIER E., 2009, « Iculisma gauloise : les occupations de l'âge du Fer sur le plateau d'Angoulême (Charente)/Gaulish Iculisma : Iron Age occupation on the plateau of Angoulême (Charente) », *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, vol. 35, no 1, p. 405-412.

BUISSON J.-F., 1989, *Ilot Chabrefy, sauvetage programmé*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BUISSON J.-F. et GOMEZ DE SOTO J., 2002, « Les "Écolimiens", les Santons et les autres. De l'identité de l'Angoumois celtique et gallo-romain, ou de l'usage contemporain des traditions érudites erronées. », dans D. GARCIA et F. VERDAN (éd.), *Territoires celtiques : espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, : Errance, p. 256-260.

CARPENTIER L., 2022, *Saint-Cybardeaux (16) – Sanctuaire des Bouchauds, rapport de fouille 2022*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

CRIBELLIER C., 2016, « Éléments de synthèse pour appréhender les agglomérations secondaires antiques en région Centre Val-de-Loire : origines, évolutions, caractéristiques et fonctions », dans *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire : 106 notices archéologiques et synthèse*, vol. 3, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, coll. « Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire » p. 23-71.

DASSIÉ J., 1998, « Métrique des voies antiques, version archivée du 12/02/2014 » (en ligne). URL : https://web.archive.org/web/20140212225819/http://www.archaero.com/archeo167.htm. Consulté le 10/01/2026.

DESBORDES J.-M., 2010, *Voies romaines en Gaule : la traversée du Limousin, tracés, fonctions, chronologie, typologies, destinations*, Limoges, Pessac : Archéologie en LIMOUSIN, Fédération Aquitania, (Travaux d'archéologie limousine, suppl. 8 ; Aquitania, suppl. 19).

ERNAUX P., 1989, *Ilot Chabrefy, Angoulême*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

GANDINI C. et GIROND S., 2021, « Circuler dans la civitas des Bituriges Cubes : liaisons politiques, économiques et religieuses », dans C. Raynaud (éd.), *Actes du colloque Voies, réseaux, paysages en Gaule, colloque en hommage à Jean-Luc Fiches (Pont-du-Gard, juin 2016)*, suppl. 49, Montpellier : Éditions de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, p. 251-272.

HOUSSE R., 2020, *Territorialité et fortifications entre la côte pacifique et l'Altiplano méridional andin à l'Intermédiaire Récent (1100-1450 apr. J.-C.)*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

KEROUANTON I., 2009, « Rivières, La Châtelard (Charente) : un site de hauteur fortifié protohistorique », dans *Les Gaulois entre Loire et Dordogne : actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F)*, t. 1, Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, coll. « Mémoire – Société de recherches archéologiques de Chauvigny », p. 113-119.

KEROUANTON I. et BOULESTIN B., 2020, « Au pied du Camp de Recoux, le Champ des Rochers à Soyaux (Charente) : de l'occupation néolithique au complexe funéraire et/ou cultuel de la fin de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer », *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 117, p. 103-132.

MARION Y., TASSAUX F. et THIERRY F., 1992, « Le sanctuaire gallo-romain des Bouchauds (Charente) », *Aquitania : une revue inter-régionale d'archéologie.*, n° 10, p. 145-194.

MICHON J.-H., 1844, *Statistique monumentale de la Charente*, Angoulême : Imprimerie Ducessois.

MONTIGNY A., SELLAMI F. et VEQUAUD B., 2011, *LGV SEA 1 – Phase 28 PK 10,5 – PK 18,1, Bignac, Saint-Génis-d'Hiersac, Marsac, Asnière-sur-Nouère, Charente (16) : Rapport de diagnostic*, L'Isle d'Espagnac : Inrap LGV SEA.

MONTIGNY A., GUITTON D., TEXIER P. et COUTUREAU M., 2022, *Jardin nord de la cathédrale, Angoulême : Rapport de diagnostic*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine, INRAP.

NÜSSLEIN A., 2018, *Les campagnes entre Moselle et Rhin dans l'Antiquité : dynamiques du peuplement du I^er^ s. av. J.-C. au V^e^ s. ap. J.-C*, Association pour la valorisation de l'archéologie du Grand Est.

OŠTIR K., KOKALJ Z. et NUNINGER L., 2007, « Confidence maps : a tool to evaluate data's relevance in spatial analysis », dans *Layers of Perception. Proceedings of the 35th Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology Conference* (en ligne), Berlin, Allemagne, p. 272-277.

PEIGNOT S., 2020, *Le site de La Terne (communes de Luxé et Fouqueure, Charente), une agglomération antique du territoire santon*, mémoire de Master en Archéologie des périodes historiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

—, 2021, *Luxé, La Terne 2021 – Rapport de sondage – Fossé défensif*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2024, *Luxé, La Terne 2023 – Rapport de fouille et prospection géophysique –*

*Fanum des Chênes*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

PIVETEAU J., 1954, « Voies antiques de la Charente », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 33-56.

—, 1968, « Les deux séries de voies romaines de la Charente », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 101-107.

PUEYO C., BARDOT X. et DIOT E., 2013, *LGV SEA – Villognon « la Brangerie »*, rapport d'opération, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine, Inrap LGV SEA.

REIBLE M., SIMONNAUD R., 1975, *Mansle antique*, Mansle.

REVERT N., 2017, *The Roman Settlement Pattern of the Somme : Site Location Analysis and Predictive Modelling* (en ligne), mémoire de Master, University of Leiden.

SALIGNY L., NUNINGER L., OŠTIR K., POIRIER N., FOVET É., GANDINI C., GAUTHIER E., KOKALJ Z. et TOLLE F., 2008, « Models and tools for territorial dynamic studies. Spatial dynamics of settlement patterns and natural resources: towards an integrated analysis over a long term, from Prehistory to the Middle Ages », dans *7 Millennia of Territorial Dynamics Settlement Pattern, Production and Trades from the Neolithic to Middle Ages.* (en ligne), colloque ArchæDyn, 23-25 juin 2008, Dijon, France, p. 25-44.

TASSAUX F., 1994, « Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : Morphologie et réseaux », dans J.-P. Petit et M. Mangin (dir.), *Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim et Bitche (Moselle), 21, 22, 23 et 24 octobre 1992*, Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germains et l'Occident romain, Paris, Errance, coll. « Archéologie aujourd'hui », p. 293.

VERNOU Ch., VERNOU-MAGISTER C. et GOMEZ DE SOTO J., 1993, *Carte archéologique de la Gaule : La Charente (16)*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la Culture.

## NOTES

1 La *civitas* est considérée comme le territoire d'un peuple durant l'Antiquité.

2 L'IPT est avant tout un bon indicateur de l'importance d'un relief dans son environnement en se basant sur la différence à la moyenne de l'altitude (voir notamment son utilisation dans le cadre de fortifications précolombiennes dans Housse [2020 : 190]).

## RÉSUMÉS

**Français**

Cet article analyse la répartition spatiale des habitats groupés antiques au sein de la *civitas* d'Angoulême. L'étude interroge le déséquilibre observé entre un secteur occidental densément occupé et un quart nord-est apparemment délaissé. À travers une approche pluridisciplinaire, l'autrice confronte les données environnementales, topographiques et historiographiques. L'analyse spatiale démontre que l'implantation des agglomérations est fortement corrélée à la proximité des réseaux viaires et hydrographiques, ainsi qu'à la qualité agronomique des sols. À l'inverse, des facteurs comme la visibilité ou l'orientation des pentes s'avèrent peu discriminants en raison du relief modéré de la région. L'article souligne également un biais de recherche important : la rareté des découvertes dans certains secteurs pourrait s'expliquer par une faible pression d'aménagement contemporain et une protection institutionnelle (ZPPA) concentrée sur les sites déjà connus. Enfin, la continuité d'occupation depuis l'âge du Fer apparaît limitée, suggérant une recomposition du réseau urbain sous l'influence des nouveaux axes romains.

**English**

This article examines the spatial distribution of Roman grouped settlements within the *civitas* of Angoulême. The study addresses the visible contrast between the densely populated western areas and the seemingly empty north-eastern quadrant. Using a multidisciplinary approach, the author evaluates environmental, topographic, and historiographical data. Spatial analysis reveals that settlement locations were primarily driven by proximity to road and river networks and high soil fertility. Conversely, factors such as visibility or slope orientation had minimal impact due to the region's moderate topography. A significant finding highlights historiographical bias: the lack of sites in certain areas may result from limited modern land development and institutional protection (ZPPA) focused on previously documented locations. Lastly, the limited evidence of continuity from the Iron Age suggests a restructuring of the settlement network, heavily influenced by the emergence of the Roman imperial road system.

## INDEX

**Mots-clés**

habitat groupé, Angoumois, analyse spatiale, géomatique, archéologie préventive, Antiquité, réseau viaire, SIG

**Keywords**

grouped settlement, Angoumois, spatial analysis, geomatics, preventive archaeology, Antiquity, road network, GIS

## AUTEUR

**Sasha Peignot**
(Ausonius – UMR 5607, Université Bordeaux Montaigne)

Sasha Peignot est doctorante en sciences archéologiques au sein du laboratoire Ausonius (UMR 5607), rattaché à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac, France). Sous la direction d'Alain Bouet, sa thèse s'intitule « Méthodes géomatiques de prédiction et de caractérisation des sites d'habitat groupé antiques : le cas des agglomérations romaines et de leur environnement dans la *civitas* d'Angoulême ». Spécialiste en géomatique, elle modélise les dynamiques d'occupation des agglomérations romaines dans le centre-ouest de la France. Elle contribue également au projet DAP (*Dadan Archaeological Project*, CNRS ; Arabie Saoudite) en codirigeant la prospection de la nécropole rupestre du site, témoignant de son expertise dans la gestion et l'interopérabilité des données de terrain par SIG. Responsable de fouille programmée à La Terne (Charente), elle a aussi dirigé ou co-dirigé plusieurs opérations de terrain en préventif notamment à Périgueux (Dordogne) dans le cadre de son contrat CIFRE avec l'entreprise Éveha. ORCID : https://orcid.org/0009-0008-8119-6733.